



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

31 COM

Distribution limitée

WHC-07/31.COM/6

Paris, 10 mai 2007

Original: anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente et unième session

Christchurch, Nouvelle Zélande

23 juin – 2 juillet 2007

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Seizième session de l'Assemblée générale des Etats parties (UNESCO, 24-25 octobre 2007)

Rapport du Comité du patrimoine mondial sur ses activités pour la 16e session de l'Assemblée générale des Etats parties (UNESCO, 24-25 octobre 2007)

RÉSUMÉ

L'Article 29.3 de la *Convention du patrimoine mondial* stipule que « le Comité soumettra un rapport sur ses activités à chaque session ordinaire de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».

Le présent document fournit au Comité le projet de rapport à présenter à la Conférence générale. Le rapport contient l'information concernant les principales activités et les décisions prises par le Comité du patrimoine mondial depuis la 15e session de l'Assemblée générale des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*, tenue les 10-11 octobre 2005. L'information touchant à la 31e session du Comité du patrimoine mondial sera incluse après clôture de cette session.

Le Comité est prié de noter que le Secrétariat de la Conférence générale a demandé que ce rapport (qui sera mis à disposition dans les six langues officielles de l'UNESCO) ne dépasse pas six pages. Le rapport sera l'un des « Rapports statutaires des Comités et conseils intergouvernementaux de l'UNESCO soumis à la Conférence générale, et des rapports des conférences gouvernementales, régionales et internationales » (33 C/REP/____) et n'exigera pas de décision de la part de la Conférence générale.

Projet de Décision : 31 COM 6, voir Point III

I. Vue générale et structure de ce document

1. Ce document est destiné à fournir à la Conférence générale de l'UNESCO les informations concernant les principales activités et les décisions prises par le Comité du patrimoine mondial depuis la 15e Assemblée générale des Etats parties (10-11 octobre 2005) pour la mise en oeuvre de la *Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial* (ci-après dénommée *Convention du patrimoine mondial*)
2. Afin de mieux présenter les diverses informations contenues dans ce document, les principales activités et décisions du Comité ont été regroupées selon les Objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial. Les objectifs stratégiques, adoptés par le Comité lors de sa 26e session (Budapest, 2002), sont les suivants :
 - a) Renforcer la **Crédibilité** de la Liste du patrimoine mondial
 - b) Assurer la **Conservation** effective des biens du patrimoine mondial
 - c) Promouvoir le développement d'un renforcement des **Capacité** effectif dans les Etats parties
 - d) Accroître la sensibilisation, l'implication et le soutien du public pour le patrimoine mondial par la **Communication**¹

II. Informations générales

A. Nombre des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*

3. A la date de mai 2007, les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*² sont au nombre de 183. Les Etats parties qui ont rejoint la *Convention du patrimoine mondial* depuis la 15e Assemblée générale (10-11 octobre 2005) sont : Guinée-Bissau, São Tomé et Príncipe, et Swaziland.

B. Membres actuels du Comité et du Bureau du patrimoine mondial

4. 21 membres : Bénin, Canada, Chili, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Israël, Japon, Kenya, Koweït, Lituanie, Madagascar, Maurice, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pérou, République de Corée et Tunisie. Leurs mandats sont les suivants :

Jusqu'à la **fin de la 34^e session de la Conférence générale de l'UNESCO** (2007) : Chili, Bénin, Inde, Japon, Koweït, Lituanie, Norvège, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas.

¹ Voir Décision **26 COM 17.1** (Budapest, 2002).

² La liste des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties>

Jusqu'à la fin de la 35e session de la Conférence générale de l'UNESCO (2009) : Canada, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Israël, Kenya, Madagascar, Maurice, Maroc, Pérou, République de Corée, Tunisie.

5. Composition du Bureau du Comité du patrimoine mondial depuis juillet 2005 :

JUILLET 2005 – JUILLET 2006	JUILLET 2006 – JUIN-JUILLET 2007	JUIN-JUILLET 2007–
Lituanie (Présidente, S. Exc. Mme Ina Marčiulionytė)	Nouvelle-Zélande (Président, M. Tumu te Heuheu)	[Colonne à compléter après la 31 ^e session du Comité]
Nouvelle-Zélande (Rapporteur, Prof. Alexander Gillespie)	Canada (Rapporteur, M. John Pinkerton)	
Bénin	Bénin	
Chili	Cuba	
Inde	Japon	
Koweït	Maroc	
Pays-Bas	Norvège	

C. Nombre de sièges au Comité du patrimoine mondial réservés aux Etats parties n'ayant aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

6. Conformément à l'Article 14.1 du *Règlement intérieur* de l'Assemblée générale des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*, un certain nombre de sièges peuvent être réservés à des Etats parties n'ayant aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, par décision du Comité du patrimoine mondial à la session précédant l'Assemblée générale (voir *Projet de Décision*, point III).
7. D'après cette règle, les Etats parties de Sainte-Lucie, Koweït et Maurice ont été respectivement élus à un siège réservé lors des 13e (UNESCO, 2001), 14e (UNESCO, 2003) et 15e (UNESCO, 2005) sessions de l'Assemblée générale.

D. Réunions statutaires du patrimoine mondial depuis la 15^e Assemblée générale (10-11 octobre 2005)

RÉUNION	LIEU	DATES	DOCUMENTS PRÉPARÉS
30e session du Comité du patrimoine mondial (30 COM)	Vilnius, Lituanie	8-16 juillet 2006	38 documents de travail / 14 d'information (WHC-06/30 COM/)
31e session du Comité du patrimoine mondial (31 COM)	Christchurch, Nouvelle-Zélande	23 juin - 2 juillet 2007	42 documents de travail / 11 d'information (WHC-07/31 COM) ³
TOTAL	80 documents de travail / 24 d'information (104 documents au total)		

³ A mettre à jour après la conclusion de la 31e session du Comité du patrimoine mondial.

E. Renforcer la CREDIBILITE de la Liste du patrimoine mondial

Demandes d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :

8. La décision **28 COM 13.1** (Suzhou, 2004) (« Décision Cairns-Suzhou ») a établi, à titre expérimental et transitoire, un dispositif pour fixer à 45 la limite annuelle des demandes d'inscriptions à étudier chaque année, et à deux le nombre de demandes complètes d'inscription par Etat partie, sous réserve qu'au moins une de ces demandes concerne un bien naturel. Ce dispositif a été appliqué lors de la 30e session du Comité du patrimoine mondial (Vilnius, 2006) puis évalué lors de la 31e session (Christchurch, 2007) [A mettre à jour après la conclusion de la 31e session du Comité].

Inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial depuis la 15e Assemblée générale (10-15 octobre 2005) : [A mettre à jour après la 31e session du Comité]

Région	Nouveaux biens culturels	Nouveaux biens naturels	Nouveaux biens culturels et naturels	Total
Afrique	5			5
Etats arabes	2			2
Asie/Pacifique	2	1		3
Europe/Amérique du Nord	5			5
Amérique latine / Caraïbes	2	1		3
TOTAL	16	2		18

9. Le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à la date de mai 2007 est de 830 (644 culturels, 162 naturels et 24 mixtes)⁴. Ces biens sont situés dans 138 Etats parties (c.-à-d. que 45 Etats parties n'ont aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial). 157 Etats parties ont soumis des Listes indicatives de biens pour lesquels ils pourraient déposer une demande d'inscription dans l'avenir.

Inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis la 15e Assemblée générale (10-11 octobre 2005)

Session du Comité	Nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril	Nombre de biens retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril
30 COM (Vilnius, 2006)	2 (Vallée de l'Elbe à Dresde, Allemagne ; Monuments médiévaux au Kosovo, Serbie)	5 (Tipasa, Algérie ; Cathédrale de Cologne, Allemagne ; Ensemble monumental de Hampi, Inde ; Réserve nationale des oiseaux de Djoudj, Sénégal ; Parc national d'Ichkeul, Tunisie)
31 COM (Christchurch, 2007)	A mettre à jour après 31 COM	A mettre à jour après 31 COM

⁴ La Liste du patrimoine mondial est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://whc.unesco.org/fr/list>

10. Le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril à la date de mai 2007 est de 31 (18 culturels et 13 naturels)⁵. Ces biens sont situés dans 26 Etats parties [A mettre à jour après achèvement de la 31e session du Comité].

Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial examinés par le Comité depuis la 15e Assemblée générale (10-11 octobre 2005)

30 COM	LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
Afrique	13	17
Etats arabes	6	14
Asie/Pacifique	8	23
Europe/Amérique du Nord	3	35
Amérique latine/ Caraïbes	4	10
TOTAL	34	99
31 COM	LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
	<i>A mettre à jour après 31 COM</i>	<i>A mettre à jour après 31 COM</i>
TOTAL		

Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible :

11. Des réunions et des ateliers internationaux, interrégionaux et régionaux ont été organisés pour la mise en oeuvre de la Stratégie globale (bon nombre de ces activités sont incluses dans les documents *WHC-06/30.COM/6* et *WHC-07/31.COM/5*).

F. Assurer la conservation effective des biens du patrimoine mondial

Assistance internationale approuvée (AI) fournie par le Fonds du patrimoine mondial depuis la 15e Assemblée générale (10-11 octobre 2005)⁶ :

REGIONS	NOMBRE D'ETATS PARTIES AYANT DEMANDÉ L'AI	NOMBRE DE DEMANDES	MONTANT TOTAL APPROUVÉ (en dollars EU)
Afrique	10	11	316,934
Etats arabes	3	3	75,833
Asie et Pacifique	12	14	399,945
Europe et Amérique du Nord	1	1	27,100
Europe du Centre	1	1	17,620

⁵ La Liste du patrimoine mondial en péril est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://whc.unesco.org/fr/peril>

⁶ A la date du 30 avril 2007.

et de l'Est			
Amérique latine et Caraïbes	9	13	296,258
TOTAL	36	43	1,133,690

Rapport périodique :

12. Dans le contexte de l'année de réflexion sur le Rapport périodique (Décision **7 EXT.COM 5**), et à la suite de la décision du Comité du patrimoine mondial de suspendre pour deux ans le début du prochain cycle de rapport périodique afin d'étudier le premier cycle et d'y réfléchir (Décision **30 COM 11.G**, paragraphe 5), le Centre du patrimoine mondial a organisé au siège de l'UNESCO deux réunions sur l'année de réflexion sur le Rapport périodique (9-10 novembre 2006 et 24 janvier 2007), et deux ateliers sur la simplification du questionnaire et l'établissement d'indicateurs (6-7 novembre 2006 et 22-23 janvier 2007). Un rapport complet sur le résultat de ces réunions est inclus dans le document *WHC-07/31.COM/11D.1*.

Conférences et symposiums internationaux :

13. Un certain nombre de conférences et de symposiums internationaux centrés sur différentes questions touchant au patrimoine mondial ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial ou avec son assistance. Un inventaire complet de ces activités est inclus dans les documents *WHC-06/30.COM/6* et *WHC-07/31.COM/5*.

G. Promouvoir le développement d'un renforcement de capacité efficace chez les Etats parties

Stratégie globale de formation :

14. Le Centre du patrimoine mondial a continué à promouvoir le développement de mesures efficaces de renforcement de **Capacité** par des cours de formation, séminaires et autres activités de coopération technique ainsi que des ateliers de conservation sur le terrain (un inventaire complet de ces formations et activités est inclus dans les documents *WHC-06/30.COM/6* et *WHC-07/31.COM/5*).

Activités éducatives :

15. Un certain nombre d'ateliers et de cours de formation internationaux et régionaux ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial ou avec son assistance pour développer des activités éducatives liées au patrimoine mondial (un inventaire complet de ces formations et activités est inclus dans les documents *WHC-06/30.COM/6* et *WHC-07/31.COM/5*).
16. Le kit éducatif pour enseignants du patrimoine mondial entre les mains des jeunes a été produit en hongrois, lituanien et espagnol (2e édition), ce qui porte le nombre de versions linguistiques à 29. Des traductions ont également été faites en portugais, letton et amharique.

H. Accroître la sensibilisation, l'implication et le soutien du public envers le patrimoine mondial par la COMMUNICATION

Sensibilisation :

17. En 2006, le site Internet du patrimoine mondial, <http://whc.unesco.org>, a reçu en moyenne 16 295 visiteurs par jour. Les consultations du site ont augmenté de 5,2%, passant de 480 940 visites par mois en avril 2006 à 506 069 visites en avril 2007.
18. Des articles et interviews à propos du patrimoine mondial ont été publiés à la suite du travail accompli auprès de nombreux médias internationaux et nationaux bien connus.

Publications :

19. Suite à la Décision **26 COM 8.3** (Budapest, 2002) et grâce au soutien du Fonds en dépôt italien, une nouvelle publication, *Patrimoine mondial : défis pour le millénaire*, a été éditée en anglais et en français. Ce livre apporte une vue générale et une analyse de plus de trois décennies de mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
20. Une publication spéciale, *Etudes de cas sur le changement climatique et le patrimoine mondial*, est également parue.
21. Quatre nouveaux numéros (N°. 19-22) sont parus dans la série *Patrimoine mondial : Les fortifications américaines et la Convention du patrimoine mondial ; Rapport périodique et Plan d'action, Europe 2005-2006 ; Forêts du patrimoine mondial : Agir sur la conservation au niveau du paysage ; Prévoir et gérer les effets du changement climatique sur le patrimoine mondial*.
22. 100 000 exemplaires de la carte du patrimoine mondial ont été publiés en partenariat avec National Geographic et Hewlett Packard en anglais, français et espagnol. 120 000 autres exemplaires ont été diffusés aux Etats-Unis par le numéro de novembre/décembre 2006 du magazine National Geographic Traveler, avec la participation des Offices du tourisme mexicain et péruvien.

Accords bilatéraux avec des Etats parties et partenariats :

23. Des accords bilatéraux en faveur du patrimoine mondial ont été signés avec un certain nombre de gouvernements nationaux. Un inventaire des accords bilatéraux avec les Etats parties ainsi qu'un rapport complet sur l'évaluation de l'Initiative de partenariat pour la conservation du patrimoine mondial (PACTE) sont inclus dans le document *WHC-07/31.COM.15*.

III. Projet de Décision

Projet de Décision 31 COM 6

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-07/31.COM/6,*
2. *Prend note favorablement du Rapport ;*
3. *Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de transmettre le Rapport, après amendements, au Secrétariat de la Conférence générale, afin qu'il puisse être soumis à la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 34e session (UNESCO, 24-25 octobre 2007) ;*
4. *Décide, conformément à l'article 14.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial, de réserver [un] siège au Comité du patrimoine mondial, pour élection par l'Assemblée générale lors de sa 16e session (UNESCO, 24-25 octobre 2007), à l'intention d'un Etat partie n'ayant aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.*